

OBJECTIFS

- Équiper et réparer des cartes électroniques
- Câbler et interconnecter des cartes et des sous-ensembles dans un équipement électronique

PROGRAMME DE FORMATION**CCP1 : Equiper et réparer des cartes électroniques**

- Préparer et monter des composants électroniques sur une carte électronique.
- Braser des composants électroniques sur une carte électronique.
- Retirer un composant, reprendre une brasure, rajouter une liaison électrique sur une carte électronique.
- Contrôler en fonction d'un document client la conformité d'une carte électronique et tracer son travail.

CCP2 : Câbler et interconnecter des cartes et des sous-ensembles dans un équipement électronique

- Préparer et cheminer en faisceau les fils et câbles d'un équipement électronique.
- Mettre en place les connecteurs, sous-ensembles et composants de câblage d'un équipement électronique et interconnecter.
- Contrôler en fonction d'un document client la conformité du câblage d'un équipement électronique et tracer son travail.

ÉQUIVALENT

Niveau 3 (CAP - BEP)

DÉBOUCHÉS**Secteurs d'activités :**

- Électronique professionnelle (industrie, médical, télécommunications, automobile, ...).
- Électronique militaire, aéronautique.
- Électronique grand public.

Types d'emploi accessibles par le détenteur du titre :

- Agent de fabrication en électronique.
- Monteur câbleur en électronique.
- Réparateur de cartes électroniques.
- Agent/Opérateur de fabrication/production en électronique.

**PUBLIC**

Tout public

**PRÉ-REQUIS**

Savoir lire, écrire, compter

**DURÉE**

Nous consulter

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Pédagogie interactive.
Alternance de théorie et de pratique.
Mises en situation professionnelle, QCM, etc.

**MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Évaluation en continu.
Épreuves théoriques et pratiques avec
Entretien professionnel.
Acquisition du titre complet par
capitalisation de l'ensemble des CCP.

**VALIDATION**

L'ensemble des certificats de compétences
professionnelles (CCP) (2 au total) permet
d'accéder au titre professionnel de niveau 3
(CAP BEP).
A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez
vous présenter aux autres CCP pour obtenir
le titre professionnel dans la limite de la
durée de validité du titre.